

Conditions générales De Loods Garage BV

<https://928-944parts.com/>

Table des matières:

Article 1 - Définitions

Article 2 – Identité de l'entrepreneur

Article 3 – Applicabilité

Article 4 – L'offre

Article 5 – L'accord

Article 6 – Droit de rétractation

Article 7 – Frais en cas de rétractation

Article 8 – Exclusion du droit de rétractation

Article 9 – Le prix

Article 10 – Conformité et garantie

Article 11 – Livraison et exécution

Article 12 – Durée des opérations : durée, annulation et prolongation

Article 13 – Paiement

Article 14 - Procédure de réclamation

Article 15 – Litiges

Article 16 – Dispositions complémentaires ou dérogatoires

Article 1 - Définitions

Dans ces conditions, les définitions suivantes s'appliquent :

- **Délai de réflexion** : le délai pendant lequel le consommateur peut exercer son droit de rétractation;
- **Consommateur** : la personne physique qui n'agit pas dans l'exercice d'une profession ou d'une entreprise et qui conclut un contrat à distance avec l'entrepreneur ;
- **Jour** : jour calendaire ;
- **Transaction de durée** : contrat à distance portant sur une série de produits et/ou services dont l'obligation de livraison et/ou d'achat s'étale dans le temps ;
- **Support de données durable** : tout moyen permettant au consommateur ou à l'entrepreneur de stocker des informations qui lui sont personnellement adressées de manière à permettre une consultation future et une reproduction inchangée des informations stockées.

- **Droit de rétractation** : possibilité pour le consommateur de résilier le contrat à distance dans le délai de réflexion ;
- **Formulaire modèle** : le modèle de formulaire de rétractation que l'entrepreneur met à disposition et qu'un consommateur peut remplir lorsqu'il souhaite exercer son droit de rétractation.
- **Entrepreneur** : la personne physique ou morale qui propose des produits et/ou services à distance aux consommateurs ;
- **Accord à distance** : un accord dans lequel, dans le cadre d'un système organisé par l'entrepreneur pour la vente à distance de produits et/ou de services, il est fait usage exclusif d'une ou plusieurs techniques de communication à distance jusqu'à et y compris la conclusion de l'accord. ;
- **Technologie de communication à distance** : moyen qui peut être utilisé pour conclure un accord sans que le consommateur et l'entrepreneur se trouvent en même temps dans la même pièce.
- **Conditions Générales** : les présentes Conditions Générales de l'entrepreneur.

Article 2 – Identité de l'entrepreneur

Garage De Loods BV
 212, B, Fornheselaan
 3734GE Den Dolder
 les Pays-Bas
 T (030) 737-1212
 E-mail à info@garagedeloods.nl
 Chambre de Commerce 64763129
 Numéro de TVA NL855825777B01

Article 3 – Applicabilité

- Les présentes conditions générales s'appliquent à chaque offre de l'entrepreneur ainsi qu'à chaque contrat et commande à distance conclus entre l'entrepreneur et le consommateur.
- Avant la conclusion du contrat à distance, le texte des présentes conditions générales sera mis à la disposition du consommateur. Si cela n'est pas raisonnablement possible, avant la conclusion du contrat à distance, il sera indiqué que les conditions générales peuvent être consultées chez l'entrepreneur et qu'elles seront envoyées gratuitement dans les plus brefs délais à la demande du consommateur.
- Si le contrat à distance est conclu par voie électronique, nonobstant le paragraphe précédent et avant la conclusion du contrat à distance, le texte des présentes conditions générales peut être mis à la disposition du consommateur par voie électronique de manière à ce qu'il puisse être lu par le consommateur. peuvent être facilement stockés sur un support de données durable. Si cela n'est pas raisonnablement possible, avant la conclusion du contrat à distance, il sera indiqué où les conditions générales peuvent être consultées par voie électronique et qu'elles seront envoyées gratuitement par voie électronique ou autrement à la demande du consommateur.

- Dans le cas où, en plus des présentes conditions générales, des conditions générales spécifiques à un produit ou à un service s'appliquent également, les deuxième et troisième alinéas s'appliquent mutatis mutandis et en cas de conditions générales contradictoires, le consommateur peut toujours compter sur la disposition applicable qui lui convient le mieux est favorable.
- Si une ou plusieurs dispositions des présentes conditions générales sont à tout moment totalement ou partiellement nulles ou annulées, le reste du contrat et les présentes conditions générales resteront en vigueur et la disposition concernée sera immédiatement remplacée par des dispositions mutuelles. accord par une disposition stipulant que la portée de l'original est rapprochée autant que possible.
- Les situations qui ne sont pas réglementées dans les présentes conditions générales doivent être appréciées « dans l'esprit » des présentes conditions générales.
- Les incertitudes sur l'interprétation ou le contenu d'une ou plusieurs dispositions de nos conditions générales doivent être interprétées « dans l'esprit » des présentes conditions générales.

Article 4 – L'offre

- Si une offre a une durée de validité limitée ou est soumise à conditions Si cela se produit, cela sera expressément indiqué dans l'offre.
- L'offre est sans engagement. L'entrepreneur a le droit de modifier et d'adapter l'offre
- L'offre contient une description complète et précise des produits et/ou services proposés. La description est suffisamment détaillée pour permettre une bonne appréciation de l'offre par le consommateur. Si l'entrepreneur utilise des images, celles-ci constituent une représentation fidèle des produits et/ou services proposés. Les erreurs ou erreurs évidentes dans l'offre n'engagent pas l'entrepreneur.
- Toutes les images et spécifications de l'offre sont indicatives et ne peuvent donner lieu à une indemnisation ou à une résiliation du contrat.
- Les images de produits sont une représentation fidèle des produits proposés. L'entrepreneur ne peut garantir que les couleurs affichées correspondent exactement aux couleurs réelles des produits.
- Chaque offre contient des informations telles qu'il est clair pour le consommateur quels sont les droits et obligations associés à l'acceptation de l'offre. Cela concerne notamment : le prix TTC ; les éventuels frais d'expédition ; la manière dont l'accord sera conclu et quelles actions sont nécessaires pour cela ; si le droit de rétractation s'applique ou non ; le mode de paiement, de livraison et d'exécution du contrat ; le délai d'acceptation de l'offre ou le délai pendant lequel l'entrepreneur garantit le prix ; le montant du tarif pour les communications à distance si les coûts d'utilisation de la technologie pour les communications à distance sont calculés sur une base différente du tarif de base régulier pour le moyen de communication utilisé ; si le contrat est archivé après sa conclusion et, dans l'affirmative, où il peut être consulté par le consommateur ; la manière dont le consommateur, avant de conclure le contrat, peut vérifier les données qu'il a fournies dans le cadre du contrat et, s'il le souhaite, les restaurer ; toute autre langue dans laquelle, outre le néerlandais, le contrat peut être conclu ; les codes de conduite auxquels l'entrepreneur s'est soumis et la manière dont le consommateur peut consulter ces codes de conduite par voie électronique ; et la durée minimale du contrat à distance dans le cas d'une transaction à long terme.

Article 5 – L'accord

- Le contrat est conclu, sous réserve des dispositions du paragraphe 4, au moment de l'acceptation par le consommateur de l'offre et du respect des conditions fixées.
- Si le consommateur a accepté l'offre par voie électronique, l'entrepreneur accusera immédiatement réception de l'acceptation de l'offre par voie électronique. Tant que l'accord de cette acceptation n'a pas été confirmé par l'entrepreneur, le consommateur peut résilier le contrat.
- Si le contrat est conclu par voie électronique, l'entrepreneur prendra les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour sécuriser le transfert électronique des données et garantir un environnement Web sécurisé. Si le consommateur peut payer par voie électronique, l'entrepreneur prendra les mesures de sécurité appropriées.
- L'entrepreneur peut - dans le cadre légal - s'informer si le consommateur est en mesure de remplir ses obligations de paiement, ainsi que tous les faits et facteurs importants pour une conclusion responsable du contrat à distance. Si, sur la base de cette enquête, l'entrepreneur a de bonnes raisons de ne pas conclure le contrat, il a le droit de refuser une commande ou une demande en motivé ou d'assortir des conditions particulières à l'exécution.
- L'entrepreneur enverra au consommateur les informations suivantes avec le produit ou le service, par écrit ou de manière à ce qu'elles puissent être stockées par le consommateur de manière accessible sur un support de données durable : l'adresse de visite de la succursale de l'entrepreneur où le consommateur peut déposer une plainte ; les conditions dans lesquelles et la manière dont le consommateur peut exercer le droit de rétractation, ou une déclaration claire concernant l'exclusion du droit de rétractation ; les informations sur les garanties et le service après-vente existant ; les informations incluses à l'article 4, paragraphe 3 des présentes conditions, à moins que l'entrepreneur n'ait déjà fourni ces informations au consommateur avant l'exécution du contrat ; les conditions de résiliation du contrat si celui-ci a une durée supérieure à un an ou est d'une durée indéterminée.
- Dans le cas d'une opération de durée, la disposition du paragraphe précédent ne s'applique qu'à la première livraison.
- Tout accord est conclu sous la condition suspensive d'une disponibilité suffisante des produits concernés.

Article 6 – Droit de rétractation

Lors de la livraison des produits :

- Lors de l'achat de produits, le consommateur a la possibilité de résilier le contrat sans donner de motif dans un délai de 14 jours. Ce délai de réflexion commence le lendemain de la réception du produit par le consommateur ou un représentant désigné au préalable par le consommateur et porté à la connaissance de l'entrepreneur.
- Pendant le délai de réflexion, le consommateur manipulera le produit et l'emballage avec soin. Il ne déballera ou n'utilisera le produit que dans la mesure nécessaire pour évaluer s'il souhaite conserver le produit. S'il exerce son droit de rétractation, il restituera le produit à l'entrepreneur avec tous les accessoires fournis et - si cela est raisonnablement possible - dans l'état et l'emballage d'origine, conformément aux instructions raisonnables et claires fournies par l'entrepreneur.
- Si le consommateur souhaite exercer son droit de rétractation, il est tenu d'en informer l'entrepreneur dans les 14 jours suivant la réception du produit. Le consommateur doit le faire savoir à l'aide du modèle de formulaire ou par un autre moyen de communication tel que l'e-mail. Après que le consommateur a indiqué qu'il souhaite exercer son droit de

rétractation, le client doit retourner le produit dans un délai de 14 jours. Le consommateur doit prouver que les marchandises livrées ont été restituées à temps, par exemple au moyen d'une preuve d'expédition.

- Si le client n'a pas indiqué qu'il souhaite exercer son droit de rétractation après l'expiration des délais visés aux paragraphes 2 et 3. n'a pas rendu le produit à l'entrepreneur, l'achat est un fait.

Lors de la fourniture de services :

- Lors de la fourniture de services, le consommateur a la possibilité de résilier le contrat sans donner de motifs pendant au moins 14 jours à compter du jour de la conclusion du contrat.
- Pour exercer son droit de rétractation, le consommateur suivra les instructions raisonnables et claires fournies par l'entrepreneur avec l'offre et/ou au plus tard lors de la livraison.

Article 7 – Frais en cas de rétractation

- Si le consommateur exerce son droit de rétractation, au maximum les frais de retour seront à sa charge.
- Si le consommateur a payé un montant, l'entrepreneur remboursera ce montant dans les plus brefs délais, mais au plus tard dans les 14 jours suivant l'annulation. Ceci est soumis à la condition que le produit ait déjà été renvoyé par le détaillant en ligne ou qu'une preuve concluante du retour complet puisse être fournie. Les remboursements seront effectués via le même mode de paiement utilisé par le consommateur, sauf si le consommateur consent expressément à un autre mode de paiement.
- Si le produit est endommagé en raison d'une manipulation imprudente de la part du consommateur lui-même, le consommateur est responsable de toute réduction de la valeur du produit.
- Le consommateur ne peut être tenu responsable de la dépréciation du produit si l'entrepreneur n'a pas fourni toutes les informations légalement requises sur le droit de rétractation, cela doit être fait avant de conclure le contrat d'achat.

Article 8 – Exclusion du droit de rétractation

- L'entrepreneur peut exclure le droit de rétractation du consommateur pour les produits décrits aux paragraphes 2 et 3. L'exclusion du droit de rétractation ne s'applique que si l'entrepreneur l'a clairement indiqué dans l'offre, au moins à temps avant de conclure le contrat.
- L'exclusion du droit de rétractation n'est possible que pour les produits : qui ont été créés par l'entrepreneur conformément aux spécifications du consommateur ; qui sont clairement de nature personnelle ; qui, de par leur nature, ne peuvent être restitués ; qui peut se gâter ou vieillir rapidement ; dont le prix est soumis aux fluctuations du marché financier sur lesquelles l'entrepreneur n'a aucune influence ; pour les journaux et magazines individuels ; pour les enregistrements audio et vidéo et les logiciels informatiques dont le consommateur a brisé le sceau ; pour les produits hygiéniques dont le consommateur a brisé le sceau.
- L'exclusion du droit de rétractation n'est possible que pour les prestations : liées à l'hébergement, au transport, à la restauration ou aux loisirs à fournir à une certaine date ou pendant une certaine période ; dont la livraison a commencé avec le consentement exprès du consommateur avant l'expiration du délai de réflexion ; concernant les paris et les loteries.

Article 9 – Le prix

- Pendant la durée de validité indiquée dans l'offre, les prix des produits et/ou services proposés ne seront pas augmentés, à l'exception des modifications de prix résultant de modifications des taux de TVA.
- Nonobstant le paragraphe précédent, l'entrepreneur peut proposer des produits ou services à prix variables, dont les prix sont soumis aux fluctuations du marché financier et sur lesquels l'entrepreneur n'a aucune influence. Cette responsabilité face aux fluctuations et le fait que les prix indiqués sont des prix indicatifs sont indiqués dans l'offre.
- Les augmentations de prix dans les 3 mois après la conclusion du contrat ne sont autorisées que si elles résultent de réglementations ou de dispositions légales.
- Les augmentations de prix à partir de 3 mois après la conclusion du contrat ne sont autorisées que si l'entrepreneur l'a stipulé et : elles sont le résultat de réglementations ou de dispositions légales ; si le consommateur a le pouvoir de résilier le contrat à compter du jour où l'augmentation des prix prend effet.
- Les prix indiqués dans l'offre de produits ou services incluent la TVA.
- Tous les prix sont sujets à des erreurs d'impression et typographiques. Aucune responsabilité n'est acceptée pour les conséquences des erreurs d'impression et typographiques. En cas d'erreurs d'impression et de typographie, l'entrepreneur n'est pas tenu de livrer le produit au prix incorrect.

Article 10 – Conformité et garantie

- L'entrepreneur garantit que les produits et/ou services sont conformes au contrat, aux spécifications indiquées dans l'offre, aux exigences raisonnables de fiabilité et/ou d'utilisabilité et aux dispositions légales en vigueur à la date de la conclusion du contrat. et/ou réglementations gouvernementales. En cas d'accord, l'entrepreneur garantit également que le produit est adapté à un usage autre que normal.
- Une garantie fournie par l'entrepreneur, le fabricant ou l'importateur n'affecte pas les droits légaux et les réclamations que le consommateur peut faire valoir contre l'entrepreneur dans le cadre du contrat.
- Tout défaut ou produit mal livré doit être signalé par écrit à l'entrepreneur dans les 2 mois suivant la découverte du défaut.
- La période de garantie de l'entrepreneur correspond à la période de garantie du fabricant. Cependant, l'entrepreneur n'est jamais responsable de l'adéquation finale des produits à chaque application individuelle du consommateur, ni des conseils concernant l'utilisation ou l'application des produits.
- La garantie ne s'applique pas si : le consommateur a réparé et/ou modifié lui-même les produits livrés ou les a fait réparer et/ou modifier par des tiers ; les produits livrés ont été exposés à des conditions anormales ou ont été traités avec négligence ou sont contraires aux instructions de l'entrepreneur et/ou ont été traités sur l'emballage ; le défaut résulte en tout ou partie des réglementations que le gouvernement a imposées ou imposera quant à la nature ou à la qualité des matériaux utilisés.

Article 11 – Livraison et exécution

- L'entrepreneur fera preuve du plus grand soin lors de la réception et de l'exécution des commandes de produits et lors de l'évaluation des demandes de prestation de services.
- Le lieu de livraison est l'adresse que le consommateur a fournie à l'entreprise.
- Compte tenu de ce qui est indiqué au paragraphe 4 de cet article, l'entreprise exécutera les commandes acceptées dans les meilleurs délais, mais au plus tard dans les 30 jours, à moins que le consommateur n'ait accepté un délai de livraison plus long. Si la livraison est retardée ou si une commande ne peut pas être exécutée ou ne peut l'être que partiellement, le consommateur en sera informé au plus tard 30 jours après avoir passé la commande. Dans ce cas, le consommateur a le droit de résilier le contrat sans frais. Le consommateur n'a pas droit à une indemnisation.
- Tous les délais de livraison sont indicatifs. Le consommateur ne peut tirer aucun droit des délais indiqués. Le dépassement d'un délai ne donne pas droit à une indemnisation au consommateur.
- En cas de dissolution conformément au paragraphe 3 du présent article, l'entrepreneur remboursera le montant payé par le consommateur dans les plus brefs délais, mais au plus tard dans les 14 jours après la dissolution.
- Si la livraison d'un produit commandé s'avère impossible, l'entrepreneur s'efforcera de mettre à disposition un article de remplacement. Au plus tard lors de la livraison, il sera indiqué de manière claire et compréhensible qu'un article de remplacement sera livré. Pour les articles de remplacement, le droit de rétractation ne peut pas être exclu. Les frais de tout retour sont à la charge de l'entrepreneur.
- Le risque de dommage et/ou de perte des produits incombe à l'entrepreneur jusqu'au moment de la livraison au consommateur ou à un représentant désigné au préalable et porté à la connaissance de l'entrepreneur, sauf convention contraire expresse.

Article 12 – Durée des opérations : durée, annulation et prolongation

Résiliation

- Le consommateur peut résilier à tout moment un contrat conclu pour une durée indéterminée et qui s'étend à la livraison régulière de produits (y compris l'électricité) ou de services. annuler conformément aux règles d'annulation convenues et avec un délai de préavis d'un mois maximum.
- Le consommateur peut résilier un contrat conclu pour une durée déterminée et qui s'étend à la livraison régulière de produits (y compris l'électricité) ou de services à tout moment jusqu'à la fin de la durée déterminée, en tenant compte des règles de résiliation convenues et un délai de préavis d'un mois maximum.
- Le consommateur peut résilier les contrats visés aux paragraphes précédents : à tout moment et sans se limiter à une résiliation à un certain moment ou dans une certaine période ; au moins annuler de la même manière qu'ils ont été conclus par lui ; résiliez toujours avec le même délai de préavis que celui convenu par l'entrepreneur pour lui-même.

Extension :

- Un accord conclu pour une durée déterminée et qui s'étend à la livraison régulière de produits (y compris l'électricité) ou de services ne peut être tacitement prolongé ou renouvelé pour une durée déterminée.
- Nonobstant le paragraphe précédent, un contrat conclu pour une durée déterminée et qui s'étend à la livraison régulière d'informations quotidiennes, hebdomadaires et magazines peut être tacitement prolongé pour une durée déterminée pouvant aller jusqu'à trois mois, si

le consommateur met fin au contrat. Le contrat prolongé peut être résilié à la fin de la prolongation avec un préavis d'un mois maximum.

- Un contrat conclu pour une durée déterminée et qui s'étend à la livraison régulière de produits ou de services ne peut être tacitement prolongé pour une durée indéterminée que si le consommateur peut résilier à tout moment avec un délai de préavis d'un mois maximum et un délai de préavis d'au plus trois mois si l'accord s'étend à la livraison régulière, mais moins d'une fois par mois, de journaux et magazines quotidiens, d'information et hebdomadaires.
- Un contrat d'une durée limitée pour la livraison régulière de journaux et de magazines quotidiens, d'information et hebdomadaires à des fins de lancement (abonnement d'essai ou de lancement) n'est pas tacitement poursuivi et prend fin automatiquement après la période d'essai ou de lancement.

Durée :

- Si un contrat a une durée supérieure à un an, le consommateur peut résilier le contrat à tout moment après un an avec un préavis d'un mois maximum, à moins que le caractère raisonnable et l'équité ne s'opposent à une résiliation avant la fin de la durée convenue. .

Article 13 – Paiement

- Sauf accord contraire, les sommes dues par le consommateur doivent être payées dans les 7 jours ouvrables après le début du délai de réflexion visé à l'article 6, paragraphe 1. Dans le cas d'un contrat de prestation de service, ce délai commence à courir après le consommateur a reçu la confirmation de l'accord.
- Le consommateur a l'obligation de signaler immédiatement toute inexactitude dans les détails de paiement fournis ou déclarés à l'entrepreneur.
- En cas de non-paiement par le consommateur, l'entrepreneur a le droit, sous réserve des restrictions légales, de facturer les frais raisonnables communiqués au consommateur à l'avance.

Article 14 - Procédure de réclamation

- L'entrepreneur dispose d'une procédure de réclamation suffisamment médiatisée et traite la réclamation conformément à cette procédure de réclamation.
- Les réclamations concernant l'exécution du contrat doivent être soumises de manière complète et claire à l'entrepreneur dans les 2 mois après que le consommateur a découvert les défauts.
- Les réclamations soumises à l'entrepreneur recevront une réponse dans un délai de 14 jours à compter de la date de réception. Si une réclamation nécessite un délai de traitement prévisible plus long, l'entrepreneur répondra dans les 14 jours avec un accusé de réception et une indication du moment où le consommateur peut s'attendre à une réponse plus détaillée.
- Si la plainte ne peut être résolue d'un commun accord, un différend surgit qui est soumis à la procédure de règlement des différends.
- En cas de réclamation, le consommateur doit d'abord contacter l'entrepreneur. Il est également possible d'enregistrer des réclamations via la plateforme européenne ODR (<http://ec.europa.eu/odr>). La boutique en ligne n'est actuellement pas affiliée à un label de qualité avec une commission de litige.
- Une réclamation ne suspend pas les obligations de l'entrepreneur, sauf indication contraire écrite de l'entrepreneur.

- Si une réclamation est jugée justifiée par l'entrepreneur, celui-ci remplacera ou réparera gratuitement, à son choix, les produits livrés.

Article 15 – Litiges

- Les accords entre l'entrepreneur et le consommateur auxquels s'appliquent les présentes conditions générales sont exclusivement régis par le droit néerlandais. Même si le consommateur réside à l'étranger.
- La Convention de Vienne sur les ventes ne s'applique pas.

Article 16 – Dispositions complémentaires ou dérogatoires

- Dispositions complémentaires ou dérogatoires aux présentes conditions générales les modifications ne peuvent pas être au détriment du consommateur et doivent être enregistrées par écrit ou de manière à pouvoir être stockées par le consommateur de manière accessible sur un support de données durable.